

VIDELIO S.A.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LA REDUCTION DU CAPITAL**

(Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2018 - résolution n° 16)

PricewaterhouseCoopers Audit
40, boulevard de la Tour d'Auvergne
CS 64008
35040 Rennes Cedex

RSM Paris
Membre du réseau RSM International
26 rue Cambacérés
75008 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

(Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2018 - résolution n°16)

Aux Actionnaires

Videlio S.A.

13/15 rue Louis Kérautret Botmel
35000 Rennes

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Rennes et Paris, le 4 juin 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jérôme Mouazan

RSM Paris

Paul-Evariste Vaillant